

Point n° 2 : Approbation du Compte Administratif 2021

Rapporteur : Franck DIEDLER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du Compte de Gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2021,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Trésorier,

Vu les résultats dégagés du Compte de Gestion 2020 et repris dans les résultats reportés du Compte Administratif 2021,

Vu le Compte Administratif 2021 présenté par le Président du Conseil d'Administration,

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) + 1 722,04 €

Pour 2021 :

Dépenses de fonctionnement : 593,17 €

Recettes de fonctionnement : 2 200,00 €

Résultat de l'exercice : 1 606,83 €

Résultat de clôture de l'exercice (2021) : + 3 328,87 €

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 sont identiques,

Conformément au CGCT, M. Franck DIEDLER quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil d'Administration désigne Marie-Françoise JOB Présidente du Conseil d'Administration.

Le Centre Communal d'Action Sociale approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 qui se présente ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) + 1 722,04 €

Pour 2021 :

Dépenses de fonctionnement : 593,17 €

Recettes de fonctionnement : 2 200,00 €

Résultat de l'exercice : 1 606,83 €

Résultat de clôture de l'exercice (2021) : + 3 328,87 €

M. Franck DIEDLER revient et reprend la Présidence du Conseil d'Administration.

Point n°3 : Affectation du résultat 2021

Rapporteur : Franck DIEDLER

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2021 du Trésorier et s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'Ordonnateur et le Comptable Public,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du CCAS de procéder à l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 328,87 € au 31/12/2021,

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat en report à nouveau créditeur pour 3 328,87 €.

Point n°4 : Présentation et vote du budget 2022

Rapporteur : Franck DIEDLER

Vu l'excédent de fonctionnement de 3 328,87 € à la clôture 2021,

Vu le projet de budget 2022,

Considérant que le budget est équilibré en recette et en dépense pour la section de fonctionnement,

Le CCAS après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : 5 528,87 €

Recettes : 5 528,87 €

Point n°5 : Tarif de la sortie bowling

Rapporteur : Franck DIEDLER

Une sortie bowling a été proposée aux enfants de 11 à 17 ans de la commune le 11 décembre 2021.

Des enfants, ne répondant pas à l'âge fixé, ont participé à cette sortie.

Il est demandé une participation de 19,00 € TTC par enfant ne répondant pas à l'âge fixé pour cette sortie.

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les tarifs de la sortie bowling,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'unanimité :

- De fixer la participation à la sortie bowling à 19,00 € TTC par enfant ne répondant pas à l'âge fixé.

Point n°6 : Point social sur la commune

Au premier trimestre 2022 la population s'élève à 314 habitants

Le nombre d'enfants est stable dans chaque catégorie.

Le nombre de demandeurs d'emploi est de : 11 dont 2 ne sont pas indemnisables.

Point n°7 : Les actions envisagées

A- La formation aux gestes de premiers secours :

Après avis auprès de Dylan KAPPELA sapeur-pompier, habitant de Mazerulles, Marie-Françoise JOB a pris contact avec la responsable de la formation de notre secteur, elle doit la recontacter dans l'été, afin de mettre en place des formations aux gestes de premiers secours.

La formation pourrait se dérouler dans la salle polyvalente pour les adultes et en même temps pour un groupe d'enfants de plus de 3 ans avec la formation « Bilou le casse-cou »

La formation est payante, les modalités sont à définir avec la responsable de la formation. Il peut s'agir d'un don à une association.

Il conviendra de définir quelle association pourrait en bénéficier et la date de la formation. Cette action est à mettre en œuvre après la brocante du 11 septembre 2022.

L'ouverture des inscriptions pourra être envisagée vers l'extérieur si nous n'avons pas assez de participants.

B- Repas des seniors :

Cette année, il est envisagé d'organiser un goûter avec un groupe musical de 2 personnes.

Le coût de la prestation musicale est de 540 euros TTC

La date est à fixer début octobre.

L'évènement sera annoncé dans le prochain petit rapporteur.

C- ADMR

Une demande de subvention pour l'achat d'une camionnette pour le transport des repas aux seniors n'a pas été retenue.

Un courrier va être adressé à l'ADMR pour rappeler que nous avons bien conscience de l'utilité de cette association, qui est indispensable dans notre secteur, néanmoins la commune de versera pas de subvention.

Mais l'association peut bénéficier de la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour les réunions et les repas.

D- Formation senior :

La formation sur le sommeil va se terminer.

Il convient de rechercher de nouvelles idées, car ces formations sont très appréciées pour leur convivialité et leur contenu.

E- Les adolescents :

La sortie bowling de décembre a été un réel moment de plaisir pour les participants.

Lors de cette sortie les adolescents du village présents, ont exprimé le souhait de refaire une sortie, plusieurs pistes pourraient leurs être proposées avec un sondage à la clé : accrobranche, camping, fort aventure....

La sortie aura lieu le samedi 28 mai 2022.

F- Plan canicule :

Comme chaque année avec l'été et ses températures élevées, la Préfecture demande à la commune (via son CCAS) de mettre en œuvre le plan canicule.

Les documents en vue de l'inscription des personnes sur le registre canicule seront distribués début juin.

Cette inscription repose sur la base du volontariat.

G- L'association Albatros :

Franck DIEDLER et Marie-Françoise JOB ont rencontré Monsieur COISNE sur ce que propose l'association Albatros.

Cette association propose d'initier les seniors de plus de 65 ans à la pratique du golf (parcours de PULNOY).

Le coût par personne est de 80 euros pour 10 séances d'initiation.

Les séances durent environ 1 h 30 (le matin ou l'après-midi).

Les groupes sont composés de 10 personnes.

Le matériel est fourni par l'association.

Une prise en charge du coût financier est proposée aux personnes aidantes.

H-Saint Nicolas

Sandra GODEREAUX raconte le spectacle qui a été proposé à la crèche de CHAMPENOUX : Madame GUITARE.

Il convient de se renseigner sur le public concerné par ce spectacle.

D'autres spectacles seront recherchés pour faire plusieurs propositions aux membres du Conseil d'Administration.

La séance est levée à 22 h 15